

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 13 août 2021

LANDELEAU: SUITES DE L'INCENDIE AU SEIN DE LA BISCUITERIE YANNICK

Le 12 août 2021, en fin d'après-midi, un incendie s'est déclaré dans un bâtiment industriel de la biscuiterie Yannick sur la commune de Landeleau.

D'importants moyens de secours ont été mobilisés avec 65 pompiers sur place au plus fort de l'intervention. Le sinistre a été maîtrisé vers 20h. Aucun blessé n'est à déplorer ni au sein de la population ni parmi les secours.

Une enquête est en cours afin de déterminer les circonstances exactes de cet incendie.

L'incendie a produit un panache de fumée ne comprenant pas de produits toxiques (essentiellement des matières utilisées dans la production de la biscuiterie) qui a survolé une partie de la commune de Landeleau.

En application du principe de précaution, le préfet du Finistère a défini ce 13 août 2021, par arrêté, une zone de vigilance élargie au sein de laquelle les produits récoltés doivent être soigneusement lavés avant toute consommation.

Par ailleurs, le préfet du Finistère invite les personnes s'étant trouvées exposées au panache de fumées et qui ressentiraient des troubles (nausées, céphalées...) à se rapprocher de leur médecin traitant.

De nombreux prélèvements ont été effectués afin de mesurer les effets des fumées. Lorsque les résultats seront connus, les mesures de vigilance prises pourront être levées ou ajustées.

Aucune pollution due à l'écoulement des eaux d'extinction n'a été observée. Il n'est donc pas nécessaire de prendre des mesures contraignantes pour les pêcheurs notamment. Une surveillance est toutefois maintenue.

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Les services de l'État restent pleinement mobilisés pour assurer un retour rapide de la situation à la normale.

Le préfet tient à remercier l'ensemble des sapeurs-pompiers, forces de l'ordre et services mobilisés lors de cette importante opération de lutte contre le feu.